

Outil pour les services de garde

Critères d'exclusion et recommandations selon différentes situations

Objectif : Outiller les gestionnaires des services de garde (SDG) pour connaître quand un enfant ou un membre du personnel doit être exclus et pour savoir quoi faire selon différentes situations en lien avec la COVID-19 (ex.: lorsqu'un enfant ou une éducatrice a des symptômes).

Rappels :

- Cet outil est complémentaire au questionnaire de triage à faire remplir quotidiennement aux parents et aux membres du personnel
- En cas de doute, le SDG peut contacter la Direction régionale de santé publique (DRSP) de son territoire.

Situations qui peuvent concerner: <ul style="list-style-type: none">• Enfants• Membres du personnel	Personne acceptée au SDG ?	Quoi faire ?
La personne présente : <ul style="list-style-type: none">○ Fièvre :<ul style="list-style-type: none">○ Chez l'enfant : 38,5 °C (101,5 °F) et plus (rectale)¹○ Chez l'adulte : 38,0 °C (100,4 °F) et plus (buccale)○ Perte de l'odorat, sans congestion du nez○ Toux (nouvelle ou aggravée)	NON	<ul style="list-style-type: none">○ Isolement à la maison si la personne présente n'importe quel de ces symptômes○ Appel au 1-877-644-4545 pour passer un test de dépistage de la COVID-19 si :<ul style="list-style-type: none">• Présence d'<u>au moins un symptôme</u> parmi les quatre qui sont en gras ²• Présence d'au moins <u>2 symptômes</u> de la liste

¹ Buccale (bouche) : 38,0 °C ou 100,4 °F. Axillaire (sous le bras) : 37,5 °C ou 99,0 °F. Tympanique (oreille) : 38,0 °C ou 100,4 °F. Toutefois, la prise de température rectale est à privilégier chez les enfants de 0-4 ans avant de les exclure du SDG.

² S'il y a eu contact élevé avec un cas confirmé de COVID-19 (ex. contact vivant au domicile), la personne présentant un des 4 symptômes en gras devient un cas confirmé par lien épidémiologique. Le test n'est alors pas nécessaire.

Situations qui peuvent concerner: <ul style="list-style-type: none"> • Enfants • Membres du personnel 	Personne acceptée au SDG ?	Quoi faire ?
<ul style="list-style-type: none"> ○ Essoufflement, difficulté à respirer ○ Mal de gorge ○ Fatigue intense ○ Perte d'appétit importante ○ Douleurs musculaires généralisées ○ Vomissements ○ Diarrhée 		<ul style="list-style-type: none"> • Sous recommandation de la santé publique ○ Pour les autres situations, la personne peut revenir au SDG 24h après la fin des symptômes, même sans test. ○ Si le test est négatif, la personne peut revenir au SDG 24h après la fin des symptômes. ○ Attendre le résultat du test avant d'informer les parents des enfants et le personnel.
<ul style="list-style-type: none"> ○ La personne présente des symptômes et est en attente d'un résultat de test pour la COVID-19 	NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ Isolement à la maison ○ Conduite selon le résultat du test
<ul style="list-style-type: none"> ○ La personne a un diagnostic confirmé de COVID-19 	NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ Appeler rapidement la DRSP pour du soutien et des recommandations sur les personnes qui sont des contacts à mettre en isolement pour 14 jours. ○ La personne ayant la COVID-19 pourra réintégrer le SDG si ces 3 conditions sont remplies: <ol style="list-style-type: none"> 1. 14 jours depuis le début des symptômes 2. Absence de fièvre depuis 48 heures 3. Aucun symptôme depuis 24 heures (sauf toux résiduelle ou perte d'odorat qui peut persister)³ ○ Un test de contrôle n'est pas requis pour revenir au SDG, ni pour des enfants ni pour un membre du personnel

³ La période d'isolement recommandée pour les personnes immunosupprimées est de 21 jours.

Situations qui peuvent concerner: <ul style="list-style-type: none"> • Enfants • Membres du personnel 	Personne acceptée au SDG ?	Quoi faire ?
<ul style="list-style-type: none"> ○ La personne a voyagé 	NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le voyageur doit se mettre en quarantaine pour 14 jours ○ Si la personne ayant voyagé développe des symptômes compatibles avec la COVID-19, un test sera recommandé
<ul style="list-style-type: none"> ○ La personne a été en contact à risque modéré ou élevé avec une personne ayant la COVID-19 	NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ La santé publique assure le suivi des personnes ayant la COVID-19 et de leurs contacts. Elle émet des consignes sur la pertinence de passer un test de dépistage et sur la levée de leur isolement ○ Isolement à la maison pour 14 jours depuis le dernier contact avec le cas de COVID-19 durant sa période de contagiosité ○ Si la personne qui est un contact d'un cas de COVID-19 passe un test de dépistage et qu'il revient négatif, l'isolement de 14 jours doit être poursuivi
<ul style="list-style-type: none"> ○ La personne vit avec quelqu'un qui présente des symptômes et qui est en attente d'un résultat de test pour la COVID-19 	NON	<ul style="list-style-type: none"> ○ Isolement à la maison ○ Conduite selon le résultat du test
<ul style="list-style-type: none"> ○ La personne a été en contact avec quelqu'un qui revient de voyage et qui se met en quarantaine pour 14 jours mais qui n'a pas de symptôme 	OUI	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune mesure particulière
<ul style="list-style-type: none"> ○ La personne vit avec quelqu'un qui travaille dans un milieu où il y a des cas confirmés de COVID-19 	OUI	<ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune mesure particulière
<ul style="list-style-type: none"> ○ La personne est considérée à risque de complications si elle a la COVID-19, en raison de son âge (70 ans et plus) ou de la présence de maladies chroniques (ex. problèmes cardiaques ou pulmonaires) 	OUI	<ul style="list-style-type: none"> ○ C'est aux parents de l'enfant ou à l'éducatrice de décider s'ils veulent fréquenter le SDG. Cela concerne un risque individuel et non un risque accru de transmission au SDG. Le médecin de la personne concernée pourrait les aider à prendre cette décision.

Situations qui peuvent concerner: <ul style="list-style-type: none"> • Enfants • Membres du personnel 	Personne acceptée au SDG ?	Quoi faire ?
<ul style="list-style-type: none"> ○ La personne vit avec quelqu'un qui est considéré à risque de complications si elle a la COVID-19, en raison de son âge (70 ans et plus) ou de la présence de maladies chroniques (ex. problèmes cardiaques ou pulmonaires) 	OUI	<ul style="list-style-type: none"> ○ C'est aux parents de l'enfant ou à l'éducatrice de décider s'ils veulent fréquenter le SDG, après discussion avec la personne concernée au domicile. Cela concerne un risque individuel et non un risque accru de transmission au SDG. Le médecin de la personne concernée pourrait les aider à prendre cette décision.
<ul style="list-style-type: none"> ○ La personne vit avec une femme enceinte. 	OUI	<ul style="list-style-type: none"> ○ C'est aux parents de l'enfant ou à l'éducatrice de décider s'ils veulent fréquenter le SDG. Cela concerne un risque individuel et non un risque accru de transmission au SDG. Le médecin de la personne concernée pourrait les aider à prendre cette décision.

Cet outil a été mis à jour le 22 juin 2020. Les recommandations évoluent régulièrement en fonction des dernières données scientifiques et épidémiologiques.